



Hôtel de ville
59283 Raimbeaucourt

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

ADVB 2023 – 1^{ère} priorité

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de travaux de remplacement des menuiseries extérieures avec maçonnerie à l'école maternelle Suzanne Lanoy, et travaux de façade à l'école Victor Hugo pour un montant de travaux estimé à 142 343 € HT,

ARRETE

Article 1 : pour le projet de travaux de remplacement des menuiseries extérieures avec maçonnerie à l'école maternelle Suzanne Lanoy, et travaux de façade à l'école Victor Hugo, une subvention au titre de l'ADVB 2023 – 1^{ère} priorité est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- montant HT de l'opération : 142 343 €
- demande ADVB : 40 % : 56 937,20 €
- autres subventions Etat : /
- autres subventions (Région) : /
- autofinancement : 60 % : 85 405,80 €
- emprunt : /

Un dossier de demande de subvention dont toutes les pièces seront signées par le Maire sera déposé auprès des services du Département du Nord.

Article 2 : La décision du 14 février 2023 ID : 059-215904897-20230215-ARRETE1402-DE comportant une erreur matérielle est retirée et remplacée par la présente.

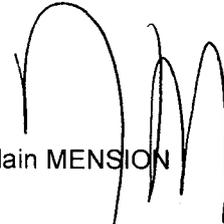
Article 3 : le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

Article 4 : la présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site Internet de la commune.

Publié sur le site Internet
de la commune le 17 février 2023

Fait à Raimbeaucourt,
Le 16 février 2023
Le Maire,




Alain MENSION